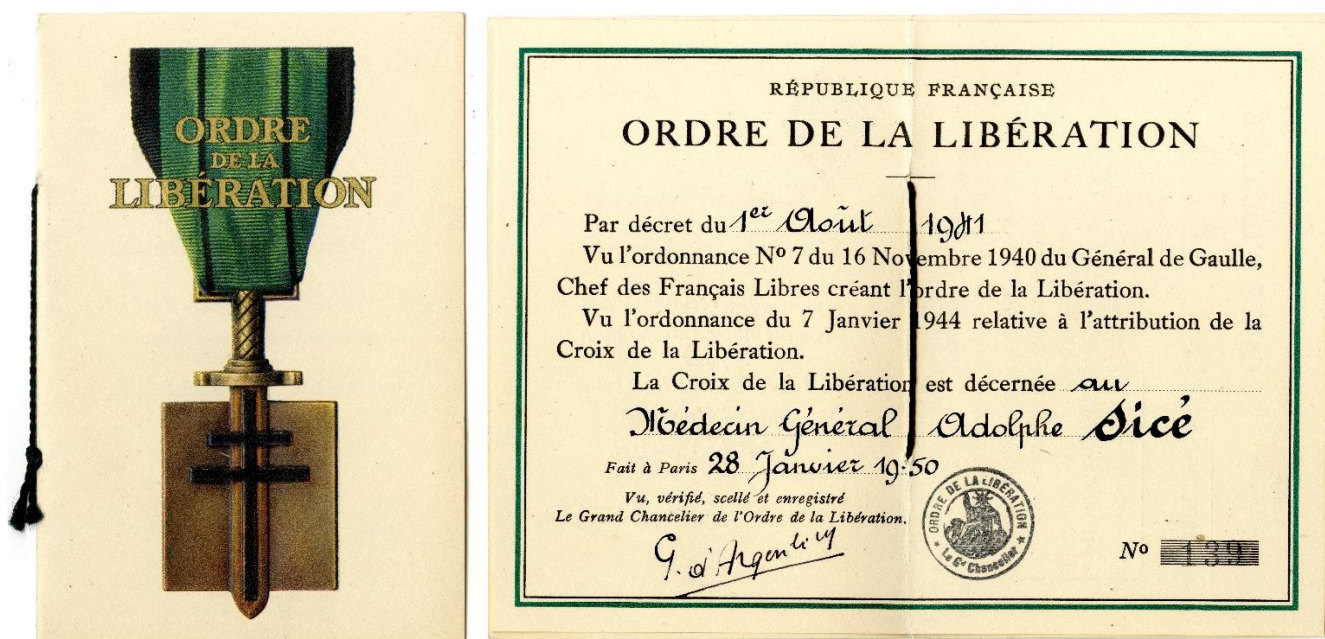


La carte d'identité de Compagnon de la Libération



1- Carte d'identité de Compagnon de la Libération du médecin général Sicé © Musée de l'ordre de la Libération (MOL)

Genèse de la carte

Le projet d'établir une carte de Compagnon de la Libération est mentionné par la Société d'entraide des Compagnons de la Libération (SECL) dès la tenue de sa première assemblée générale le 1^{er} juin 1947 à Paris. L'objectif est de répondre au désir des Compagnons qui n'ont pas, à cette époque, de document officiel standardisé établissant leur titre de « Compagnon de la Libération », mais aussi de supprimer l'usurpation abusive de ce titre par certaines personnes malhonnêtes.

La grande chancellerie de l'ordre de la Libération¹ ayant pris en compte cette demande, il fut décidé que cette carte serait adressée à tous les Compagnons »² et que la SECL s'occuperait de l'ensemble des modalités de mise au point, la rédaction et la distribution étant assurées par la grande chancellerie de l'ordre de la Libération.

Fabrication

Dans le compte-rendu de l'assemblée générale de la SECL du 10 janvier 1949³, il est indiqué que la carte d'identité est en cours d'impression par la maison DRAEGER FRÈRES qui fait au plus vite pour la livrer dans les plus brefs délais.

Un acompte de 500 Francs a été demandé aux Compagnons intéressés afin d'avancer les premiers frais de conception. Dans le compte-rendu de l'assemblée générale du 29 janvier 1949⁴, il est confirmé que la commande a bien été passée à la maison DRAEGER FRÈRES, mais que seuls cent cinquante-six Compagnons ont répondu affirmativement sur les six cent quatre-vingt-dix-huit Compagnons qui sont en vie. De plus, il est demandé, le jour de l'assemblée générale, que tous les Compagnons présents et qui n'avaient pas encore commandé ladite carte, passent au secrétariat afin de faire un don suivant leurs possibilités (500 francs si possible) et cela pour permettre d'offrir des cartes aux Compagnons qui ne pouvaient pas en acquitter le montant, ainsi que pour payer celles qui seraient envoyées, à titre de souvenir et gracieusement, aux familles des Compagnons décédés.

Les cartes d'identité de Compagnons ont vraisemblablement été livrées à l'été 1949 au secrétariat de l'Ordre à Paris.

¹ À cette époque, elle se nommait encore « chancellerie de l'ordre de la Libération »

² 382 AP 77

³ 382 AP 77

⁴ 382 AP 77

Numérotation

Le principe de numérotation des cartes d'identité de Compagnon de la Libération est indiqué dans les consignes manuscrites contemporaines à la période d'établissement de ces cartes⁵ : des listes ont été établies par dates de décrets, classés chronologiquement. Au sein d'une liste d'un même décret, les Compagnons ont été identifiés en deux groupes : colonne de gauche, les Compagnons encore vivants à la mi-1949, colonne de droite, ceux qui étaient décédés.

Les numéros ont été attribués à partir du premier décret de janvier 1941 jusqu'au dernier de janvier 1946. Au sein des décrets, les numéros n'ont pas été attribués par ordre alphabétique. Cette liste, malheureusement partielle⁶, est consultable au centre de recherche du MOL.

Ainsi, Henry Bouquillard qui est sur le décret du 29 janvier 1941 a le numéro 5 sur sa carte d'identité de Compagnon, le médecin général Sicé a le numéro 139 (décret du 01 août 1941), le 501^e RCC le numéro 731 (décret du 07 août 1945), et Georges Moneger le numéro 1040 (décret du 20 janvier 1946).

Les communes et unités militaires Compagnon de la Libération ont également reçu une carte d'identité, et l'attribution du numéro de carte se fait selon le même processus que pour les personnes.

Ainsi, ce sont au moins 1 061 cartes qui ont été établies.

Modèles de cartes

Deux modèles de cartes d'identité de Compagnon existent :

« Modèle 1 » pour les Compagnons vivants au moment de la rédaction des cartes ;

« Modèle 2 » pour les Compagnons morts pour la France pendant la seconde guerre mondiale ou décédés au moment de la rédaction des cartes.

Les communes et les unités militaires Compagnon de la Libération ont reçu des cartes du Modèle 2.

La carte mesure 11 cm par 15 cm lorsqu'elle est à plat, mais 7,5 cm par 11 cm lorsqu'elle est pliée. Elle se présente sous la forme d'un livret de huit pages, non numérotées, incluant la couverture.

Les deux modèles se caractérisent ainsi : le modèle 1 possède deux pages dédiées à l'identité civile en fin de livret alors que le Modèle 2 ne possède pas ces pages d'identité : elles sont vierges.

Le feuillet formant la couverture, plus rigide que le feuillet intérieur, représente la croix de la Libération avec le ruban définitif : l'avvers sur la page de garde⁷ (p. 1) et le revers sur la dernière page (p. 8).



2- Couverture de la carte d'identité de Compagnon de Mathurin Henrio, le plus jeune Compagnon de la Libération © MOL

⁵ Archives du MOL.

⁶ Il manque 12 pages sur les 43 qui composent cette liste.

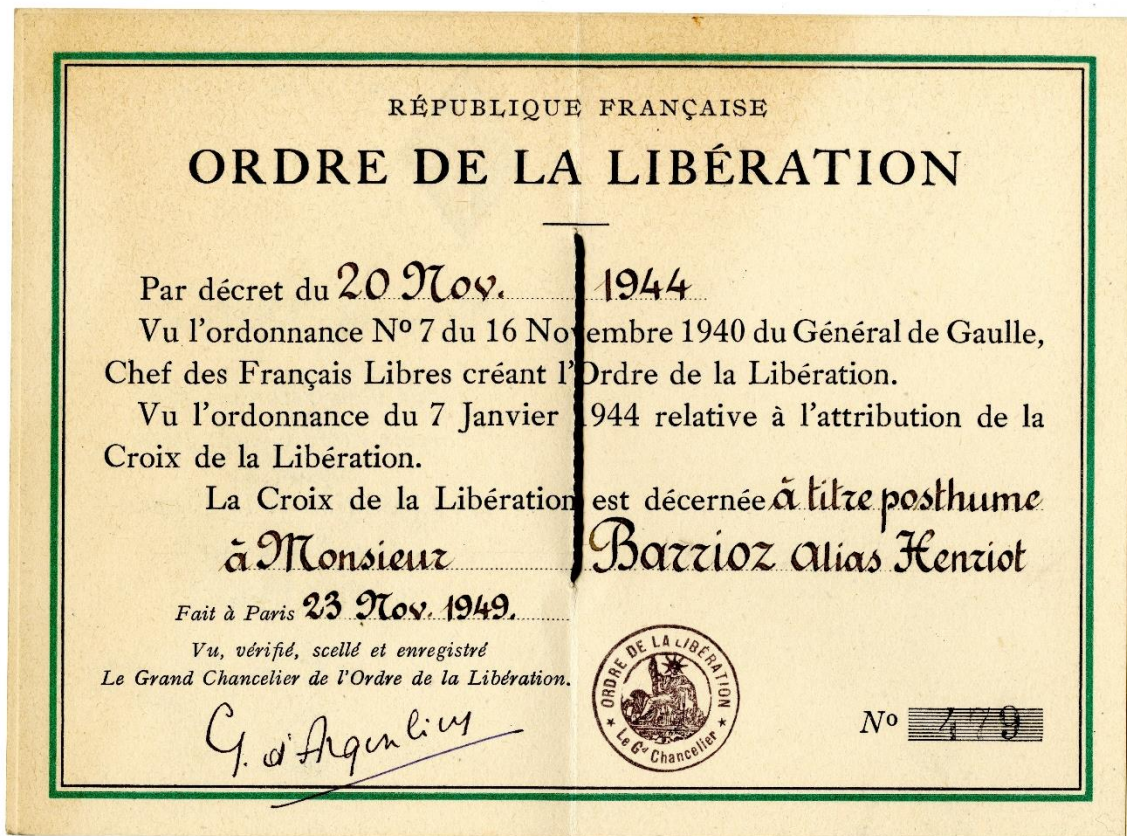
⁷ La croix de la Libération apparaît en relief sur la première page.

La page 2 est blanche et la page 3 reprend la formule d'introduction dans l'ordre qui est imprimée. Le grade, le prénom et le nom du Compagnon sont écrits à l'encre.



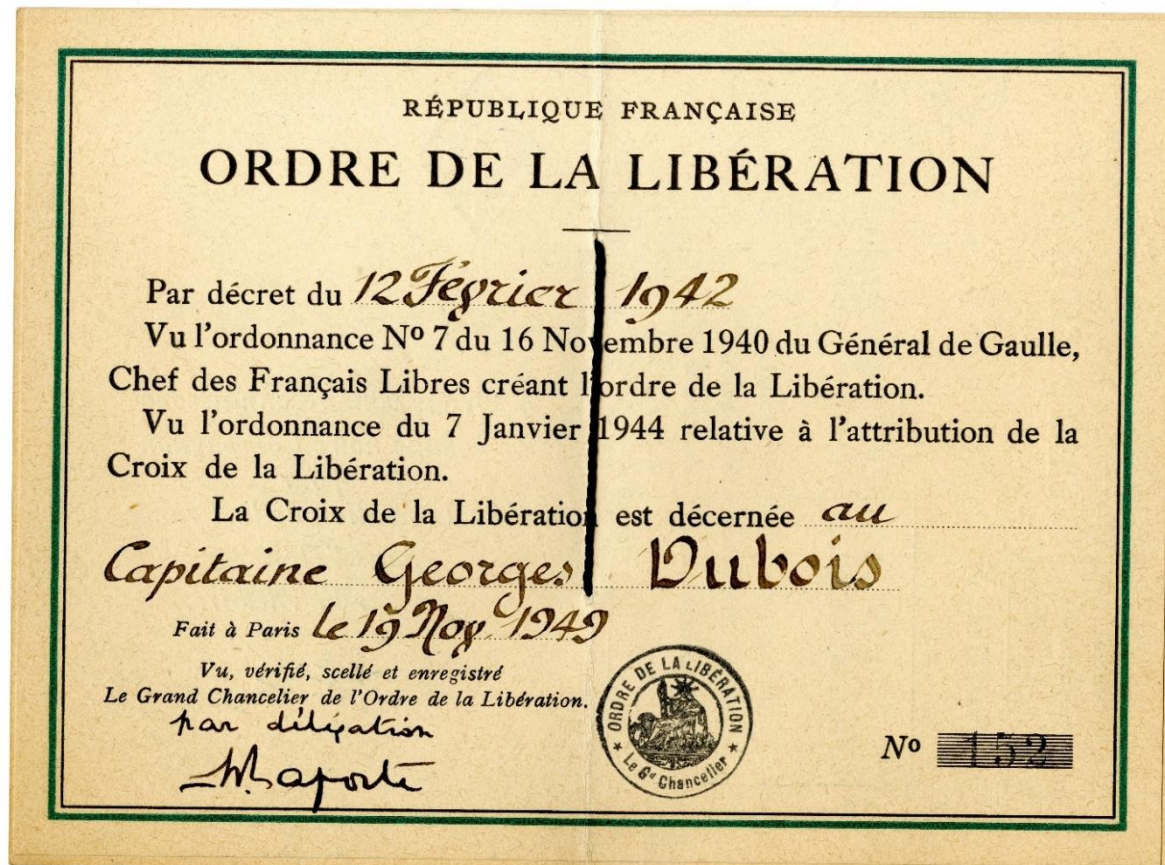
3- Pages 2 et 3 de la carte d'identité de Compagnon du médecin général Adolphe Sicé © MOL

Les deux pages centrales (p. 4 et p.5) indiquent les références qui permettent l'attribution de la Croix de la Libération. Ces mêmes éléments seront repris sur le brevet définitif de Compagnon de la Libération. La date du décret est écrite à l'encre, comme les grades, prénoms, noms et la date de signature. Les cartes sont enregistrées et signées par le chancelier de l'ordre de la Libération, l'amiral d'Argenlieu⁸. Ces pages appartiennent au feuillet intérieur qui est relié à la couverture par un petit fil de laine noire.



4- Intérieur de la carte d'identité de Compagnon de Mathurin Henrio, le plus jeune Compagnon de la Libération © MOL

⁸ Deux exceptions ont été rencontrées lors des recherches : les cartes d'identité de Georges Dubois et de Raymond Pognon sont signées par délégation par B. Laporte.



5- Intérieur de la carte d'identité de Compagnon du capitaine Georges Dubois © MOL

Les pages 6 et 7 sont préimprimées avec en en-tête « Carte d'identité » pour le modèle 1. Pour le modèle 2, elles sont blanches.

Série		N°	
CARTE D'IDENTITÉ			
Timbre de dimension	Préfecture de	Nom :	Prénoms :
		Né le	Né le
		à	à
		département	département
		Nationalité :	Nationalité :
		Profession :	Profession :
		Domicile :	Domicile :
PHOTOGRAPHIE Les photographies de 4 × 4 doivent être faites de face, sans chapeau.		SIGNALEMENT Taille Dos Base Cheveux Nez Dimension Moustache Forme générale du visage Yeux Teint Signes particuliers	
Empreinte digitale		Signature du titulaire,	
		le 19	

6- Pages 6 et 7 d'une carte d'identité de Compagnon du Modèle 1 © MOL

Timbre de dimension

N°

Série

CARTE D'IDENTITÉ

Nom : Sucé

Prénoms : Adolphe
Né le 23 décembre 1887
à St Pierre
département Maritime
Nationalité : Française
Profession : Médecin Général de
Domicile : Corps de Santé Colonial

PHOTOGRAPHIE

Les photographies de 4x4 doivent être faites de face, sans chapeau.

SIGNALEMENT

Taille Nez Dos Base
Cheveux Dimension
Moustache Forme générale du visage
Yeux Teint
Signes particuliers Embossature des deux dernières phalanges de l'index gauche
Signature du titulaire, R. Sucé
Empreinte digitale

Paris le 28 Janvier 1910

7- Pages 6 et 7 d'une carte d'identité de Compagnon du Modèle 1, remplie par le titulaire, prête à être validée par l'autorité civile © MOL

Timbre de dimension

N°

Série

CARTE D'IDENTITÉ

Nom : Cazaud

Prénoms : Alfred
Né le 24 sept. 1893
à Montperrier
département Marne
Nationalité : Française
Profession : Chef d'atelier au Centre de France
Domicile : 17 rue du 93 (Tarn)

PHOTOGRAPHIE

Les photographies de 4x4 doivent être faites de face, sans chapeau.

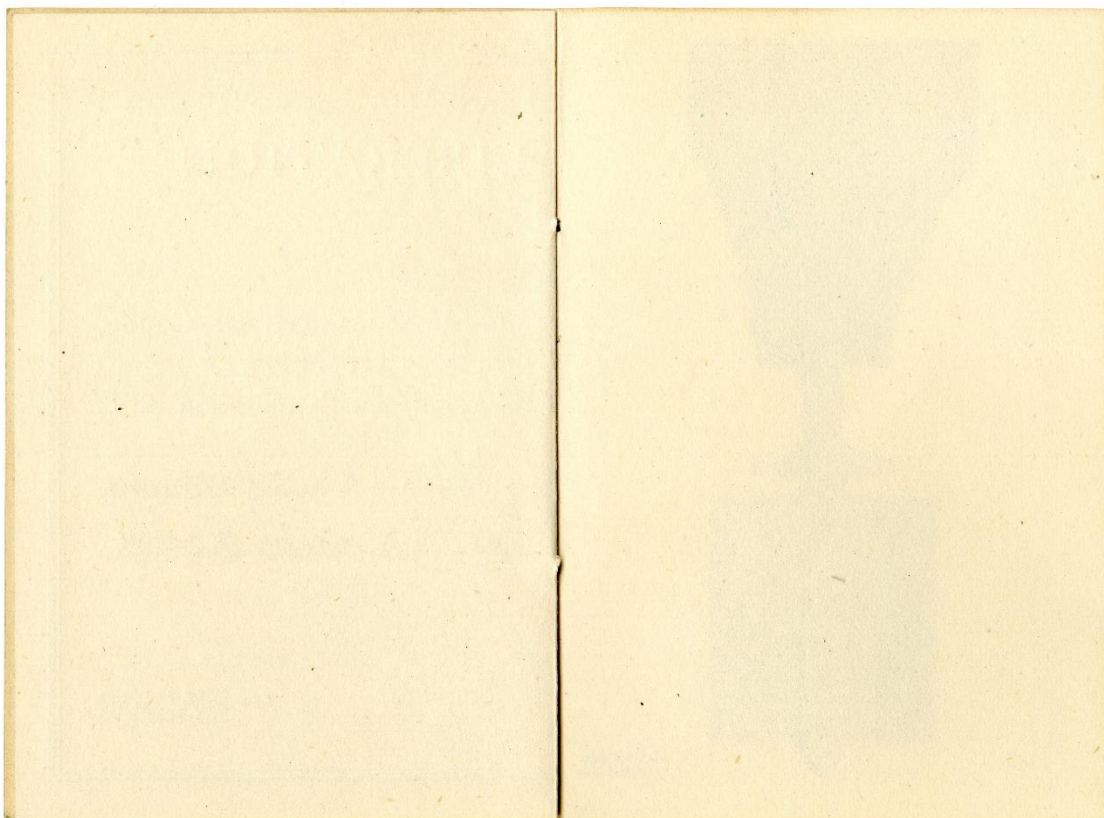
SIGNALEMENT

Taille Nez Dos Base
Cheveux Dimension
Moustache Forme générale du visage
Yeux Teint
Signes particuliers
Signature du titulaire, Alfred Cazaud
Empreinte digitale

Paris le 26 Mai 1911

8- Pages 6 et 7 d'une carte d'identité de Compagnon du Modèle 1, remplie par le titulaire et validée par l'autorité civile⁹ © Collection privée

⁹ Dans un courrier adressé au secrétariat de l'ordre en juillet d'une année non déterminée, Pierre Brusson fait part du refus du commissaire de police du 3^e arrondissement de Lyon de lui valider sa carte d'identité de Compagnon de la Libération, sous prétexte que « cela n'était pas régulier » et que « cela allait lui créer des ennuis ». Cette lettre figure dans son dossier conservé dans les archives du MOL.



9- Pages 6 et 7 d'une carte d'identité de Compagnon du Modèle 2 © MOL

Rédaction des cartes et envoi

La rédaction des cartes d'identité de Compagnon a été réalisée de la même manière pour toutes les cartes par Monsieur Germain, avec le contrôle de Monsieur Peyrelevade, entre le 28 août 1949 et le 10 juin 1950 à la grande chancellerie de l'ordre de la Libération.

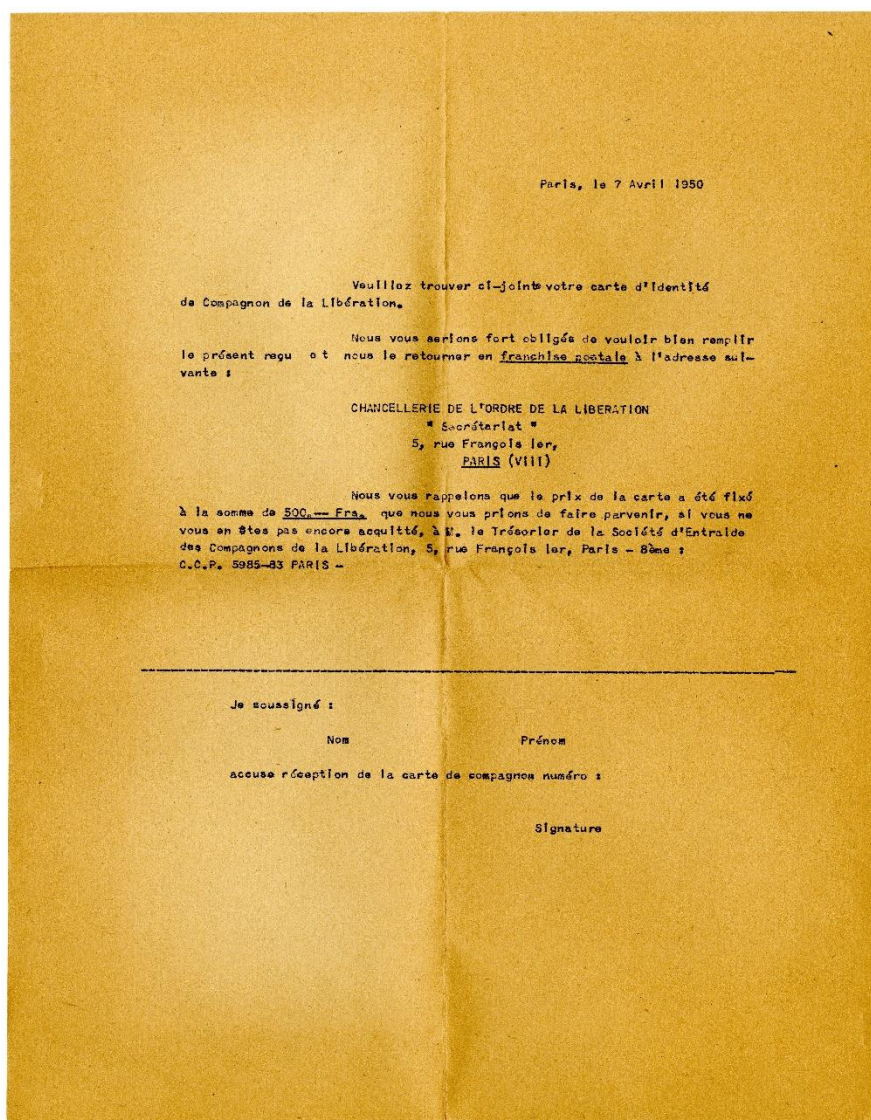
Après l'étude d'une centaine de cartes d'identité dans des collections particulières, mais surtout dans les archives du musée de l'ordre de la Libération, il apparaît que plus de la moitié des cartes vues ont été établies avec la date du 23 novembre 1949.

L'envoi des cartes d'identité de Compagnon de la Libération a été effectué principalement au mois de mars 1950¹⁰ pour les familles des Compagnons décédés et au mois d'avril 1950 pour les Compagnons encore en vie. Pour ces derniers, la carte était accompagnée des éléments suivants :

- Une lettre du chancelier de l'ordre de la Libération ;
- La circulaire de la SECL datée du 11 avril 1950 ;
- La lettre d'accusé de réception de la carte à renvoyer signé au secrétariat de la chancellerie de l'ordre de la Libération ;
- Un mandat postal à l'ordre de la SECL pour les Compagnons n'ayant pas encore payé leur carte.

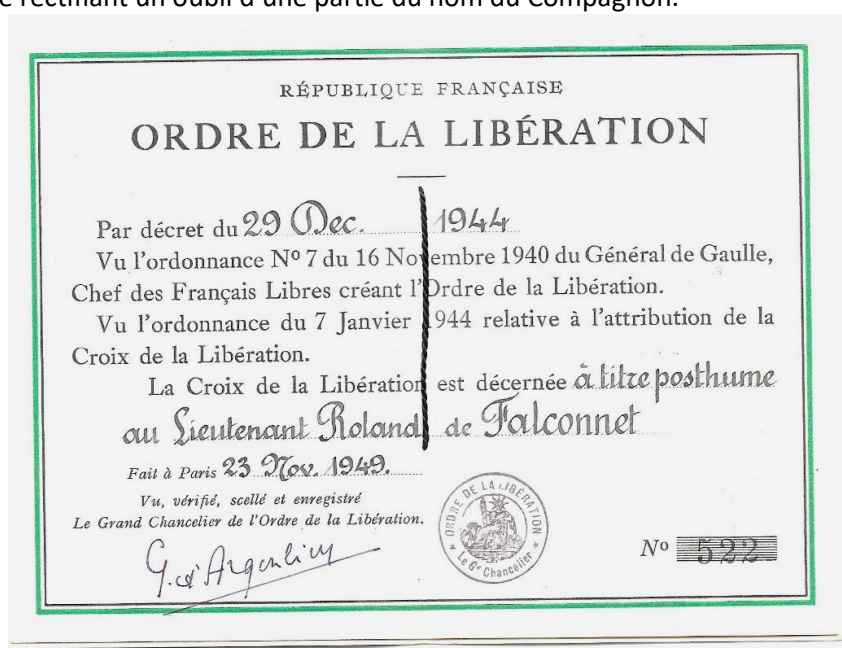
10- Mandat postal pré-rempli avec les références du compte de la SECL, recto et verso © MOL

¹⁰ Dans le dossier d'Hubert Amyot d'Inville (archives du MOL) se trouve la lettre du chancelier de l'ordre de la Libération adressée au père du Compagnon qui accompagnait la carte d'identité de Compagnon. Elle est datée du 27 mars 1950.

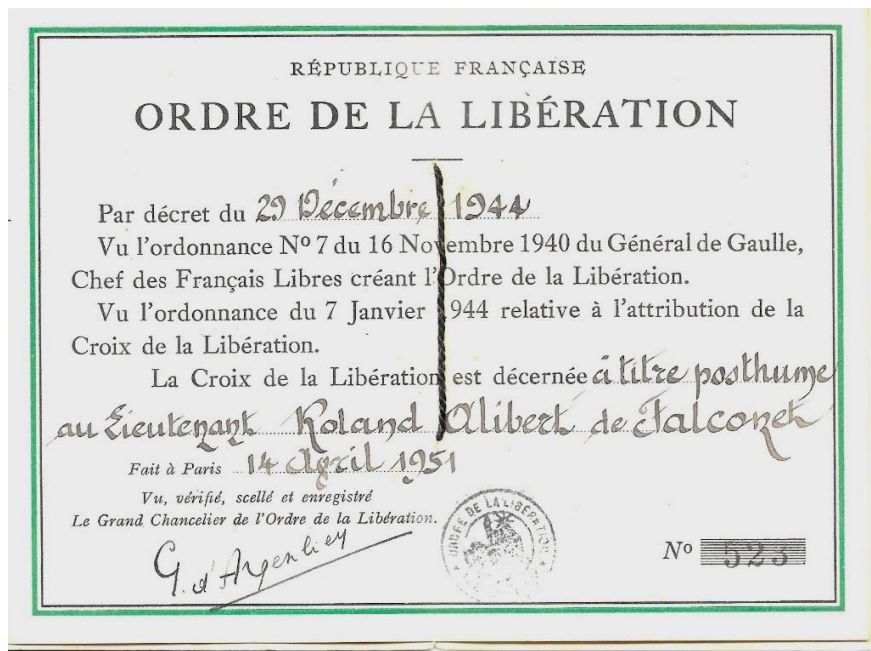


11- Lettre d'accusé de réception d'une carte d'identité de Compagnon © MOL

Certaines cartes ont été établies plus tardivement, après correction par exemple. Ainsi, la carte n° 522 (à titre posthume) est signée le 23 novembre 1949 alors que la n° 523 (à titre posthume également) est signée le 14 avril 1961. Ces deux cartes ont la particularité d'avoir été établies pour le même Compagnon (le lieutenant Alibert de Falconet), la seconde rectifiant un oubli d'une partie du nom du Compagnon.



12- Carte N°522 du lieutenant Roland Alibert de Falconet © Ch.Juvanon



13- Carte N°523 du lieutenant Roland Alibert de Falconet © Ch.Juvanon

Dans le bulletin n°28 de mars-avril 1960 de la Société d'entraide des Compagnons de la Libération, il est déclaré que trois cartes d'identité ont encore été livrées cette année-là. À cette date, il restait cent Compagnons qui n'avaient pas encore demandé leur carte.

Il demeure actuellement dans les archives du MOL encore 52 cartes d'identité de Compagnon de la Libération vierges, Modèle 1 et Modèle 2 confondus.

Utilisation par les Compagnons

Cette carte d'identité de Compagnon, créée en 1949, est le premier document officiel que tous les Compagnons pouvaient avoir pour justifier de leur statut de Compagnon de la Libération, jusqu'à la distribution des brevets définitifs, à partir de 1965. Il est souvent le seul document que possèdent les Compagnons qui n'ont pas reçu de brevet pendant, ou juste après la seconde guerre mondiale, ni un extrait de décret.

C'est pourquoi des Compagnons ont effectivement utilisé cette carte en faisant tamponner la partie « identité » (voir la carte d'Alfred Cazaud plus haut) et se sont servi du numéro de la carte comme d'une référence d'appartenance à l'Ordre¹¹.

Un peu plus tard, à partir de 1956, une carte nationale d'identité spécifique pour les Compagnons de la Libération¹² prendra la place de cette carte d'identité de Compagnon qui, petit à petit, se retrouvera dans les archives des Compagnons.

Cyrille Cardona
Membre de la SAMOL

Avec la participation de Jacques Caléro
Membre de la SAMOL

Nos sincères remerciements à Roxane Ritter,
responsable des archives et de la bibliothèque du musée de l'Ordre de la Libération

¹¹ Dans un courrier du 27 avril 1962, François Le Guen utilise la date du décret d'attribution de sa croix de la Libération (01/02/1941) et le numéro de sa carte d'identité de Compagnon (n°20) pour s'identifier précisément auprès de la grande chancellerie de l'ordre de la Libération.

¹² Cette carte nationale d'identité fera prochainement l'objet d'un article.